

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire du mercredi 3 juin 2020

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 8h00. La configuration de la salle respecte les recommandations sanitaires. Les participants sont au nombre de 23 personnes dont 22 votants, Madame Florence Bièvre, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Monsieur Christian Miotto, technicien territorial, est invité en qualité d'ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de la sécurité).

Le quorum est atteint ; Madame la proviseure ouvre la séance et excuse les absents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame la proviseure propose Madame Claudie Sebei, qui accepte. Madame la proviseure l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	22						22	

2. Adoption de l'ordre du jour

- Protocole de reprise (pièce jointe)

Madame la proviseure rappelle que la séance est réservée au protocole de reprise.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	22						22	

3. Présentation du projet de protocole sanitaire

Madame la proviseure explique que le protocole de reprise doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration (BO n° 20 du 14 mai 2020).

Préambule

Avant de laisser les membres du conseil échanger sur le projet de protocole d'accueil des élèves dans le cadre de la reprise suite au confinement et à la fermeture du lycée, Madame la proviseure précise que le retour des élèves se fera dans le respect des gestes sanitaires recommandés par le Ministère et la Région : distanciation sociale, port du masque obligatoire, lavage des mains.

Ces consignes seront répétées aux élèves régulièrement.

La circulation dans l'établissement a été redéfinie en tenant compte de la particularité du site (fléchage, marquage au sol, barrières...). Tous les usagers utiliseront l'escalier central pour monter dans les étages et les escaliers d'angle pour descendre. La sortie se fera par la verrière en respectant la signalétique et le couloir délimité par les barrières. L'accueil des élèves dans les salles se fera par groupe de 15 maximum. L'objectif est de limiter le brassage des élèves pour éviter la formation de « cluster » mettant en danger la santé des élèves et des personnels. Madame la proviseure demande la coopération et la vigilance de tous les usagers.

Monsieur Christian Miotto, en sa qualité d'ACMO pourra répondre aux questions sur la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Madame la proviseure laisse la parole à Madame Céline Portejoie, représentante SNES des professeurs, qui souhaite faire lecture d'une déclaration liminaire (voir ci-joint).

S'ensuivent des échanges sur le projet qui ont amené les remarques suivantes :

Madame Anne Rifaux, infirmière de l'établissement, estime que l'infirmerie n'est pas adaptée pour isoler les éventuels cas de Covid-19. La petite salle du hall (annexe) serait un lieu plus approprié, compte tenu des contraintes de nettoyage.

Les professeurs font remarquer le manque de moyens informatiques et de communication pour certains élèves pendant le confinement. Il serait souhaitable qu'une mise à disposition d'ordinateurs, de tablettes ou de carte sim soit envisageable en cas de nouvelle situation de crise, afin de limiter les inégalités entre les élèves.

En réponse à ce problème de moyens que les élèves soulèvent également, Madame Claudine Tirand informe que 6 ordinateurs ont été prêtés aux élèves qui ont signalé leurs difficultés. Les fédérations de parents FCPE et PEEP ont aussi apporté leur concours.

Sur la question de la capacité d'accueil, Madame la proviseure explique que le respect du principe de distanciation physique limite la présence d'élèves dans l'établissement au même moment. D'autre part, le bâtiment scientifique est fermé pour raison de désinfection.

Dans l'élaboration du projet, la direction a tenu compte du fait que la reprise a lieu en période de fin d'année.

Suite à un recensement opéré par les fédérations de parents, il apparaît que beaucoup d'élèves n'ont pas envie de revenir au lycée pour des raisons liées à l'état de confinement qui a pu générer un sentiment d'abandon. Les élèves se posent aussi la question de l'intérêt de revenir alors que les programmes sont parfois terminés et que les conseils de classe ont eu lieu. Divers sentiments exprimés par les élèves traduisent de l'inquiétude.

Les professeurs regrettent que les conditions de la rentrée de septembre ne soient pas abordées dès maintenant afin d'accompagner les élèves après cette situation de crise qui mettra en évidence l'hétérogénéité des profils des élèves. Ils mettent aussi en avant le fait que les épreuves du baccalauréat arrivent très vite dans l'année.

Madame la proviseure comprend et note les inquiétudes des professeurs mais insiste sur la priorité inscrite à l'ordre du jour consacrée au protocole de reprise et aux élèves de terminale en particulier qui n'ont pas le bac. Elle indique que la direction n'a reçu à ce jour aucune consigne ministérielle concernant l'organisation de la rentrée.

Madame Claudine Tirand et Madame Florence Bièvre, rapportent les observations de professeurs, lors de conseils de classe de seconde et de première, qui mettent en avant le cas d'élèves qui se sont révélés pendant le confinement et qui ont progressé.

Les échanges se sont poursuivis sur la situation des élèves de terminale.

En attendant l'accès à l'outil dédié Lotanet, les moyennes pour le bac ont été calculées à partir des notes dans pronote et des épreuves anticipées de 1^{ère}. Dès réception des bordereaux d'aide à la saisie des notes dans Lotanet, la direction les adressera aux professeurs pour qu'ils les complètent et les retournent à l'établissement.

Aujourd'hui, l'urgence est de recenser les élèves susceptibles de passer l'oral du 2^{ème} groupe (note entre 7,5 et 10,5) sachant qu'un jury de régulation se réunira fin juin. Il sera fait état dans le livret scolaire que le 3^{ème} trimestre ne comprendra pas de notes. Les appréciations des professeurs seront prises en compte par le jury dans la note finale.

Au regard des moyens à la disposition de l'établissement, **la direction constate que 25 élèves n'ont pas le bac (moins de 7,5) et que 119 élèves sont en situation de rattrapage à l'oral.**

Les CPE demandent actuellement aux élèves concernés de leur transmettre leur choix des deux matières qu'ils souhaitent présenter à l'oral. Ces élèves recevront ensuite une convocation pour venir préparer leurs épreuves avec les professeurs. Ils auront reçu également leurs notes des épreuves anticipées.

Madame Claudine Tirand a préparé un planning d'accueil des élèves et des professeurs pour la préparation des oraux qui se dérouleront le **lundi 8 juin, le mardi 9 juin et le mercredi 10 juin, sur des plages horaires de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.** Les élèves seront reçus par groupe de 15. Cette organisation intègre les contraintes de nettoyage sanitaires.

Le planning sera adressé aux professeurs et aux élèves concernés. Les professeurs dans l'impossibilité de se présenter au lycée au regard du BO du 14 mai, seront excusés et remplacés par un autre professeur. Sauf production d'un certificat médical ou arrêt de travail, les professeurs assurent la continuité pédagogique jusqu'au 4 juillet.

D'autres jours de préparation seront ensuite mis en place.

Les élèves seront informés de la fermeture du restaurant scolaire pour qu'ils prennent leur disposition pour les repas.

La gestion de ce temps pédagogique de préparation revient aux professeurs qui proposent de présenter l'épreuve aux élèves la 1^{ère} heure puis de les mettre en situation. Les professeurs enverront les listes des sujets à la direction.

Les élus élèves s'inquiètent de savoir ce qu'il adviendra des élèves qui auront échoué au bac cette année sachant que le bac de l'année prochaine s'inscrit dans la réforme. Madame la proviseure explique que le ministère n'a pas encore communiqué de consignes sur ce sujet.

Elèves de seconde et de première

Concernant les élèves de seconde et de première, la direction propose de les accueillir, à partir du lundi 15 juin jusqu'au 4 juillet, par groupe de 15, sur deux temps de rencontre (2 x 2 h.). Ils seront reçus et encadrés par le professeur principal ou un autre professeur, leur CPE et des AED.

Les élèves de seconde seront répartis dans les salles autour du péristyle et les élèves de première seront orientés vers le 1^{er} étage. Ce temps de retour sera consacré à l'échange, à la réinscription et à la remise des livres. Pour la direction, cette organisation tient compte du fait qu'il sera difficile de faire revenir certains élèves alors que les conseils de classe sont terminés.

Les élèves suggèrent de mettre en place du SOS matières pour ceux qui le demandent. Les parents voient l'opportunité d'organiser des préparations à l'oral pour les élèves de 1^{ère} en vue de l'épreuve de terminale. Les professeurs sont favorables à la proposition du SOS matières. La direction réfléchira à la faisabilité de ces suggestions.

Les élèves évoquent aussi l'intérêt d'une remise à niveau pour certains élèves, organisée à la fin du mois d'août. La direction explique que des moyens ne sont pas octroyés à l'établissement pour aménager ce dispositif qui reposerait sur le volontariat des professeurs.

Madame la proviseure propose qu'un groupe de travail se constitue pour envisager d'autres méthodes d'accueil des élèves de seconde et de première.

Départ de Madame Claudine Tirand à 9h37.

Conditions sanitaires

Aux questions posées par les membres sur les moyens déployés pour que chacun respecte les gestes barrières, Madame la proviseure informe que des masques lavables seront remis aux professeurs (1 boîte de 6 masques) et que des flacons de gel hydroalcoolique seront positionnés à l'entrée du lycée, près des portiques, et dans les espaces sans accès à l'eau.

A la demande des membres du conseil, des serviettes jetables seront mises à disposition dans les toilettes.

Dans l'établissement, le principe de précaution a été appliqué. Toutes les salles ont été nettoyées. Elles le seront également le matin et l'après-midi, après le passage des élèves.

Les parents équiperont leurs enfants d'un masque. En cas d'oubli, l'établissement remettra un masque lavable à l'élève.

L'infirmerie sera équipée d'un produit désinfectant pour tous les points de contact.

Madame Annie LARGERON, gestionnaire, informe les membres que les agents utilisent un nettoyeur à vapeur sèche, validé par la Région, et des produits virucides.

Les parents voudraient s'assurer que les nouvelles contraintes de circulation n'entravent pas la bonne mise en œuvre des consignes de sécurité.

Madame la proviseure précise que ces nouvelles contraintes sont mises en place en tenant compte de l'effectif réduit des élèves accueilli dans l'établissement. Si les dispositions sanitaires devaient être reproduites à la rentrée, les barrières seraient enlevées de la verrière et les élèves contourneraient le bâtiment pour sortir.

S'agissant de l'internat, il reste fermé. Deux élèves sont concernées par les oraux de rattrapage mais elles ont un correspondant à Lyon, comme exigé à l'inscription.

Les élèves reviennent chercher leurs affaires sur rendez-vous fixé par la CPE.

A la rentrée, en cas de poursuite du dispositif sanitaire, l'internat ne pourrait accueillir que 12 élèves (1 par chambre).

Les questions étant épuisées, Madame la proviseure procède au vote du protocole de reprise.
Les quatre élus du SNES ne souhaitent pas participer au vote.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	17					5	9	3

LA SEANCE EST CLOSE à : 11 heures

La secrétaire de séance

La proviseure

Claudie SEBEI

Hélène VAISSIERE

Déclaration liminaire au CA du 3 juin 2020

Les élus SNES-FSU au CA du lycée de Saint Just placent l'impératif de santé et de sécurité comme exigence première et comme préalable à un retour des élèves et des personnels dans l'établissement au 11 juin.

Ils seront donc vigilants quant à l'application et au strict respect d'un protocole sanitaire s'appuyant sur le protocole national.

Dans une période compliquée et inédite, tout comme l'a été le confinement, l'important est de trouver un mode de fonctionnement pédagogique serein et concerté au service des élèves, dans le respect des missions et des services des personnels. Pour le SNES-FSU, le cadre qui s'impose est celui du respect de la discipline de recrutement, des classes et niveaux de la ventilation de service.

Si d'autres modes d'organisation peuvent être proposés, ils ne peuvent l'être sans que ne soit pris le temps de la réflexion collective et impliquent le volontariat des collègues concernés.

De la même façon, il ne peut être imposé un double fonctionnement aux enseignants : ils ne pourront à la fois assurer un enseignement en présentiel et en distanciel dans le même temps.

L'enseignement à distance a accru considérablement la charge de travail ne serait-ce que du fait de l'adaptation des contenus, de la modification des supports et de la gestion technique qu'il induit. Les enseignants ont géré la discontinuité pédagogique, chacun avec leurs moyens, notamment matériels. Il est à présent essentiel que le Ministère prenne enfin en compte ces besoins professionnels et prévoit une prime d'équipement pour le renouvellement du matériel informatique inhérent à nos pratiques.

Ces nombreuses semaines de confinement et d'arrêt des cours dispensés au lycée n'auront aussi pu qu'accroître les inégalités entre élèves. A ce titre, il apparaît indispensable de revoir la DHG catastrophique pour la rentrée de septembre afin de faire baisser les effectifs par division et permettre de constituer davantage de groupes à effectifs réduits.

Enfin, dans un contexte très tendu dans les lycées cette année avec la mise en place hâtive d'une réforme du baccalauréat que le SNES FSU continue de dénoncer, une réflexion doit être menée au niveau national pour une adaptation des contenus et programmes pour l'année scolaire prochaine, pour l'abandon des E3C et le retour à des épreuves nationales en juin de l'année de terminale.

Les mois que nous venons de traverser ont fait la preuve que la priorité nationale doit être de répondre à un besoin impérieux d'un Service Public de qualité. Le SNES FSU sera vigilant et attentif aux réponses institutionnelles qui seront apportées à ces points.

Séance extraordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 03/06/2020

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	x							
Adjoint au chef d'établissement	2 TIRAND	Claudine	x							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	x							
Conseiller principal d'éducation	4 SOULIER	Martine	x							
Chef des travaux	5									
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique				1 CONDEMINÉ	Anne Sophie			
	2 LEVY	Fabienne			x	2 DELACROIX	Pierre			
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice			x	1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali			
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis			x					
	2 LEVERRIER	Nathalie								
Total du premier tiers	10									
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	x			1 GUILHIN	Gilles			
	2 BLANCHET	Alain			x	2 ZANNAD	Rozenn	x		
	3 SAUZEDE	Philippe	x			3 PONCHON	Pierre			
	4 BOISSIEU	Claire			x	4 UBACH	Stéphane	x		
	5 AUDRAS	Damien	x			5 DUPLAT	Patrick			
	6 DUDERMEL	Olivier	x			6 CARPENTIER	Clémentine			
	7 CONVERS	Emmanuelle	x			7 SAYSSET CATTIN	Marie Chantal			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ARNAUDO	Grégory				1 TOURON	Michel			
	2 RIFAUX	Anne	x			2 RASTOLL	Michel			
	3 SEBEI	Claudie	x			3 SPENNATO	Cécile			
Total du deuxième tiers	10									
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 CHARENTUS	Thierry				1 DUQUET	Pascal			
	2 MARET	Olivier	x			2 CHENEVEZ	Isabelle			
	3 BAUDRY	Florence	x			3 REBIZZI	Marie pascale	x		
	4 SIBONI	Danièle	x			4 MICHEL	Laurence			
	5 MOSNIER	Marilyne	x			5 BROLLES	Eric			
- ELUS DES ELEVES	1 LAURENT	Adélie	x			1 CHOTEAU-MOURIAUX	Léa			
	2 ROUTHULT	Roman	x			2 FOREST	Baptiste			
	3 NADAROU	Lina	x			3 BLIN	Margaux			
	4 JOAO	Inès				4 RUIZ	Ana			
	5 MILLIAT	Théophile			x	5 THIBAUT	Paul	x		
Total du troisième tiers	10									
		Total titulaires	18		6	Total suppléants	4			
Total membres du CA	30	Quorum	16			Total présents à la séance	22			

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/05/2020
Réuni le : 03/06/2020
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 03/06/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 03/06/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Protocole d'accueil des élèves dans le cadre du reprise suite au confinement et à la fermeture du lycée. Madame la proviseure procède au vote du projet de protocole sanitaire conformément à la circulaire de la DAJ du 13 mai 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	9
Contre :	3
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

Le retour en classe, pour quelques cours, après le confinement

- La crise sanitaire du coronavirus a indéniablement bouleversé les habitudes d'apprentissage de nos enfants, adolescents et élèves.
- Le lundi 9 juin, le lycée accueillera à nouveau des élèves, c'est une nouvelle phase.
- Certains élèves vont pouvoir assister à quelques cours alors que d'autres, certainement la grande majorité, continueront à étudier à distance.
- À ce stade, des incertitudes persistent, les familles souhaitant que leur enfant soit accueilli au lycée devront s'engager à sa présence et son assiduité selon l'organisation diffusée par l'établissement.
- Les élèves devront être munis de masque. Vous avez déjà, à ce jour, appliqué les gestes de protection et nous comptons sur vous pour que vos enfants les appliquent partout.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour au lycée :

- Ils ne doivent pas autoriser leur enfant à se rendre au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Ils sont également invités à prendre la température de leur enfant avant leur départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37.8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au lycée.
- Ils rappellent la règle de la distanciation physique (distance minimale d'un mètre entre chaque personne) afin d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
- Ils rappellent aussi l'importance des gestes barrières qui doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Une attention particulière est portée au lavage des mains.



Le port du masque

Pour les élèves, le port du masque « grand public » (catégorie 1) est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans les transports publics.

Le lavage des mains avec savon

Le lavage des mains doit être privilégié en priorité pour l'hygiène des mains et réalisé, à minima : à l'arrivée au lycée, avant de rentrer en classe (début de demi-journée et après la

récréation), après s'être mouché ou, avoir toussé, autant que besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés...

Le savon se trouvera en quantité suffisante dans les sanitaires. Les sèche-mains électriques sont désactivés. Les élèves ne trouveront pas de serviettes jetables dans les toilettes. C'est pourquoi, il est recommandé aux élèves de s'en munir s'ils souhaitent se sécher les mains. En parallèle, des solutions hydro alcooliques sont mises à disposition à proximité du portail d'entrée en début de demi-journée et à l'entrée des salles de classe toute la journée.

Aucun échange ou prêt de matériel ne doit être effectué entre élèves dans les salles de classe ou à l'extérieur (machines à calculer, manuels scolaires, stylos ou autres).

La limitation du brassage des élèves : quels élèves accueillir ?

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves et donc les flux. Notre lycée scolarise plus de 1500 élèves.

Dans le contexte de crise sanitaire et du respect du protocole national, l'accueil de certaines catégories d'élèves a été privilégié.

La fin d'année scolaire étant proche, puisque les vacances scolaires étant le 4 juillet et en prenant en compte les délais et limites de dates pour les procédures d'orientation, il est décidé que seuls les élèves de terminale devant passer les épreuves de rattrapage du baccalauréat seront accueillis.

Cette mesure implique que les élèves de seconde ne reviendront pas au lycée avant septembre. Les élèves de terminale titulaires du baccalauréat par le contrôle continu ne seront pas accueillis, ainsi que tous nos élèves de cpge. **Il sera, toutefois, proposé un temps où tous les élèves des niveaux seconde et 1^{ère} reviendront au moins une fois au lycée avant la fin d'année scolaire. Cette organisation sera préparée par les CPE.**

Ces choix impliquent que :

- Les élèves de terminale susceptibles de passer les épreuves orales de rattrapage du 2nd groupe d'épreuve bénéficieront d'un entraînement : le recensement est en cours par les professeurs principaux et les CPE. L'organisation est préparée par Claudine Tirand.

Dans ces conditions, les cours pour la préparation aux oraux du 2nd groupe (élèves de terminale) pourraient être organisés de manière à éviter des brassages de flux :

- De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h dans une salle unique, avec des groupes différents entre le matin et l'après-midi.
- Cette organisation prévoirait d'accueillir les élèves au lycée ½ h avant, soit à compter de 9 h 30 et de 13 h 30 et évite les récréations.

Le lavage des mains sera obligatoire avant d'entrer en classe.

Les salles seront désinfectées sur la pause méridienne si elles sont réutilisées l'après-midi et dans tous les cas avant l'arrivée des élèves.

Les places pouvant être occupées et celles devant rester libres seront identifiées.

Les élèves seront prévenus via l'ENT des cours auxquels ils seront attendus. Un sondage est en cours afin de permettre d'évaluer ces effectifs.

La distanciation physique

Les emplois du temps sont aménagés dans ces stricts objectifs de retour en classe, en ayant pour souci de limiter au maximum les croisements et les flux.

Le service de demi-pension n'est plus assuré et l'internat est fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les circulations et couloirs :

- L'escalier central est réservé à la montée ;
- L'escalier « sud » (CDI) et « nord » (côté internat et self) seront réservés aux descentes ; depuis l'escalier central, aile sud → escalier sud ; aile nord → escalier nord.
- Les rampes d'escaliers ne doivent pas être utilisées.

Dans les salles de classe :

Le format « 1 groupe = 1 salle » pour la demi-journée est le principe adopté par le lycée. Les élèves doivent se positionner afin de respecter entre eux la distance minimum d'un mètre. Pendant toute la séance, chaque élève respecte sa place et n'en change pas.

Les salles de classe sont aérées avant l'arrivée des élèves, durant les pauses.

Les portes des salles de classe comme celles des bâtiments sont laissées ouvertes autant que possible.

Désinfection des locaux

Les locaux ont été nettoyés ou désinfectés suivant le protocole sanitaire national avant le retour des personnels et des élèves.

Le nettoyage ou la désinfection seront réalisés au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage :

- quotidiennement, avant l'arrivée des élèves : nettoyage ou désinfection, des tables et des chaises dans les salles de classe ;
- deux fois par jour pour les surfaces points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escaliers interdites mais nettoyées et désinfectées par précaution) et pour les sanitaires.

Procédure en cas de symptômes de covid

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez les élèves (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...), le protocole de prise en charge est le suivant :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée (infirmierie) ;
- Appel sans délai des parents ou responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève ;
- Rappel de la procédure à suivre par les parents (éviter les contacts et consulter le médecin traitant) ;
- Nettoyage et désinfection approfondi de la pièce où a été isolée la personne

**Le 3 juin 2020,
La direction du lycée de Saint Just**